

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT D'UN COURS CIMPA EN LIGNE

Vous avez reçu une lettre d'acceptation pour une demande d'un Cours CIMPA en ligne qui mentionne le soutien financier accordé par le CIMPA. Vous trouverez ci-dessous le détail des dépenses couvertes par ces frais et les instructions à suivre pour obtenir leur remboursement. Seules les sommes dépensées seront remboursées, dans la limite des montants autorisés.

MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'ENSEIGNANT : Pour recevoir le remboursement des sommes que vous avez avancées, il est impératif de nous envoyer dès votre retour de mission les documents suivants :

- Le rapport en version pdf (fichier RAPPORT.pdf),
- Le document CIMPA BANK INFORMATION FORM complété
- Une copie de votre document d'identité,
- Une attestation de non-paiement de votre institution (OM sans frais pour les français),
- Facture du titre de transport et cartes d'embarquement
- Facture d'hôtel (si non payé par nos soins)
- Factures de vos frais de repas

Par mél à admin@cimpa.info et par voie postale recommandé (frais d'envoi remboursés sur présentation du reçu). toutes les pièces originales non dématérialisés (factures repas par exemple) à l'adresse suivante .:

CIMPA
28, Avenue Valrose
Campus Valrose – Bât. Dieudonné II
06108 Nice Cedex 02
France

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES INSTITUTIONS : Pour recevoir le remboursement des sommes avancées, vous devez envoyer les factures d'équipement acheté par mél à admin@cimpa.info et par voie postale recommandé (frais d'envoi remboursés sur présentation du reçu) uniquement les factures non dématérialisées à :

CIMPA
28, Avenue Valrose
Campus Valrose – Bât. Dieudonné II
06108 Nice Cedex 02
France